

Le SNEPAP-FSU rencontre le Directeur Interrégional de la région Occitanie

Au cours de cette année 2018, les membres du bureau régional ont sillonné l'Occitanie afin de se rendre auprès des collègues travaillant en SPIP. Ces échanges constructifs ont permis de mettre à jour nombre de difficultés et c'est dans ce contexte que nous avons sollicité le Directeur Interrégional (DI), M. Scotto, pour une audience.

Le 3 juillet dernier, nous avons abordé les sujets suivants :

– **la gestion immobilière des SPIP :**

Le déménagement du SPIP de **Montauban** devrait s'effectuer avant la fin de cette année 2018 (sauf retard dans les travaux d'aménagement des nouveaux locaux). Le bail est signé et bien que se situant dans une zone commerciale, il semblerait que cette zone soit correctement desservie par les transports en commun.

Le déménagement du SPIP de **Perpignan**. Tout d'abord, en MF, un espace bureau de 350 m² a été créé avec une grande partie réservée au SPIP. Les agents devraient investir les lieux avant la fin de cette année. S'agissant du MO, la DI est en attente de signature de bail pour reprendre les locaux de Pôle emploi au centre ville. Il s'agit d'un plateau sur 2 niveaux.

Le SPIP MO de **Toulouse** connaîtra des travaux notamment pour la création d'une porte d'entrée indépendante au bâtiment et l'agrandissement de la salle d'accueil. Il est également question de l'extension du service en prenant à bail une partie de l'étage de ce bâtiment (encore en discussion).

Projets 2019 :

- Déménagement du siège du SPIP **Nîmes** peut être à un étage supérieur du bâtiment actuel.
- SPIP **de Tarbes** déménagement dans de nouveaux locaux
- **SPIP Aveyron** déménagement dans de nouveaux locaux (le secrétariat général gèrera ce dossier)
- **SPIP de Foix**, réhabilitation des locaux ou déménagement

Projets 2019/2020 :

➤ **Ales et Cahors**, travaux de sécurisation des locaux avec pour Cahors une option à l'étude pour un déménagement dans le même bâtiment.

– les difficultés rencontrées par les équipes du SPIP de Mende et de Perpignan :

S'agissant de Mende, le SNEPAP-FSU sollicitait un audit mais le DI souhaite attendre l'arrivée du nouveau DFSPIP 30/48 qui devra, après un temps d'analyse de la situation, remédier aux difficultés repérées. Dans l'intervalle, l'équipe DIPPR se rendra sur le terrain et palliera à l'absence du cadre pendant ses congés.

S'agissant de Perpignan, pour le DI « le temps de l'apaisement est acquis ». Malgré tout, la DISP accompagnera le site lors du déploiement du RPO1.

– la mise en œuvre du RPO 1 :

Les formateurs relais ont déjà été formés et les formations débuteront au sein des SPIP, pour l'ensemble des personnels, au cours du dernier semestre 2018. La formation devrait être obligatoire. Courant juillet 2018, le DI diffusera une note de cadrage à destination des agents expliquant ce déploiement.

– le plan de formation des agents :

La Loi de programmation justice laisse entrevoir, entre autres, la fin de la contrainte pénale et du SME, remplacés par un sursis probatoire mais également un renforcement du rôle des SPIP dans le pré-sentenciel... Ces changements majeurs, s'ils se produisent, inquiètent et devront être accompagnés par les DISP. Le DI ne souhaite pas trop anticiper mais si le métier de CPIP devait connaître une transformation majeure, un plan d'accompagnement de la DISP se mettrait en œuvre.

Alerté sur l'inégalité géographique en terme d'accès à la formation (avis défavorable des hiérarchies pour se rendre à l'ENAP pour des raisons budgétaires par ex.), le DI a indiqué que les agents n'avaient pas à se censurer et que l'arbitrage de la DI n'était pas lié par l'avis de la hiérarchie.

Il a été indiqué que l'objectif va être de concentrer l'effort de formation à destination des personnels SPIP sur le RPO1.

– la prise en charge des détenus radicalisés

Le déploiement à venir des PPRV (Programme de Prévention de la Radicalisation Violente) questionne les terrains en terme de timing (prévu sur 2018) et de moyens.



Les PPRV existant sur Seysses et Lanomezan seront reconduits en 2018/19. Une liste d'autres établissements a été établie et, une fois l'étude des modalités de mise en œuvre faite, ils mettront en place ces programmes.

De surcroît, un programme adapté au milieu ouvert est également à l'étude pour un déploiement sur le MO Toulouse (avec la volonté d'une collaboration avec d'autres services : autorités judiciaires, éducation nationale, santé...), l'idée étant de proposer une réponse locale et alternative de l'AP au « dispositif RIVE ».

Un COPIL justice restaurative axé sur la question de la radicalisation est également en cours sur le département de Haute-Garonne (31).

Plus généralement, les départements 31 et 34 sont repérés comme étant les plus concernés par la problématique.

– **la situation des psychologues et des CPIP placés :**

Le DI indique qu'une harmonisation des salaires a été faite sur la DISP entre tous les psychologues contractuels à missions identiques. S'il devait avoir une différence de traitement, elle serait liée à l'ancienneté (psychologue junior ou senior par exemple).

Il a été remonté au DI que certains CPIP placés n'étaient pas notés et n'obtenaient pas leur ordre de mission d'une année sur l'autre ce qui obligeait ces agents à faire des avances de frais importants pour les transports et les frais de bouche. Une attention particulière va être faite pour ces agents (réunion en DISP) d'autant plus que 2 nouveaux agents dont un sortant d'école vont intégrer ce dispositif.

Lors de cette audience le DI a souligné sa volonté de doter les SPIP de la région de locaux dignes et sécurisants. Il se dit prêt à accompagner ces personnels en cas de mutation de leurs métiers comme à travers le RPO1. Nous serons attentifs au déroulé de ces chantiers et continuerons à nous déplacer sur la DISP pour vous rencontrer, échanger et prendre conscience de vos éventuelles revendications !

« Rendez-vous est pris pour une prochaine rencontre avec le DI début 2019 »



Nîmes, le 13/7/2018

Maxime ROUX et Sébastien GEORGES



Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tél : 07.69.17.78.42 – 07.86.26.55.86 – Fax : 01.48.05.60.61

Messagerie : snepap@free.fr – Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> – <https://twitter.com/snepap>